

**ARRETE DU MAIRE**  
**Restrictions circulation et stationnement**  
***Terrassement, pose d'un coffret ENEDIS***

**Le Maire de SAINT-ANDRE DE L'EURE,**

*VU le Code de la sécurité intérieure notamment ses articles L511-1 et suivants*

*VU le Code de la voirie routière,*

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,*

*VU La demande de travaux sur trottoir, terrassement, pose d'un coffret ENEDIS, et  
branchement électrique*

*VU la demande de l'entreprise TEAM RESEAUX 28 rue D'Avrilly à Evreux 27000  
représentée par Mme Valérie BROSSE.*

**CONSIDERANT** qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures, dans  
l'intérêt du bon ordre et de la sécurité publique, durant les travaux.

**- A R R E T E -**

**ART.1 :** L'Entreprise TEAM RESEAUX est autorisée à effectuer des travaux 35 rue de  
Mousseaux à Saint-André-de-L'Eure.

**ART.2 :** La circulation de tous les véhicules sera alternée manuellement, accompagnée d'une  
pré-signalisation réglementaire et maintenue par l'entreprise chargée des travaux.

Un dispositif de protection réglementaire sera mis en place pour la continuité du  
cheminement piétonnier.

Le stationnement des véhicules sera interdit de 100 mètres de part et d'autre du chantier.

**ART.3 :** Le présent arrêté s'appliquera à compter du lundi 17 mai 2021 jusqu'au mercredi  
30 juin 2021.

**ART.4 :** La Police Municipale et la Gendarmerie Nationale sont chargées de son application.  
Les infractions seront constatées et poursuivies selon la législation en vigueur.

**ART.5 :** Le présent arrêté sera publié en les formes prescrites. Une ampliation en sera  
fournie : à la Gendarmerie, au service de Police Municipales, aux services Techniques de la  
commune et à l'entreprise TEAM RESEAUX

**ART.6 :** Un recours auprès du tribunal Administratif de Rouen (53 Avenue Gustave Flaubert-  
76000 Rouen) pourra être effectué dans un délai de deux mois à compter de la notification du  
présent arrêté.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**  
**Saint-André- de- l'Eure, le 12/05/2021**

**Le Maire Franck BERNARD**

Certifié exécutoire le présent arrêté

Publié le 14.05.21

Notifié le 14.05.21



